

# Solutions de financement

Le nerf de la guerre ! Comment financer sa formation partiellement voire même à 100 % ? Parce que l'argent ne doit pas être un frein pour développer vos compétences, nous vous détaillons ici les dispositifs existants de financement de la formation continue.

Que vous soyez salarié, indépendant ou en recherche d'emploi, des solutions existent pour vous aider à financer votre formation.

DISPOSITIFS	DÉMARCHES	BÉNÉFICIAIRES	FORMATIONS ÉLIGIBLES
<b>Plan de Développement des Compétences (PDC)</b>	Tous les employeurs cotisent chaque année auprès d'un OPCO afin de participer au financement des actions de formation continue de leurs salariés. L'OPCO de la branche des Organismes locaux de tourisme est l'Afdas. Il existe des OPCO pour les autres branches (FIFPL, Uniformation, AGEFICE, etc.)	Salarié en CDI - CDD	Toutes formations (inter, intra, certifiante...)
<b>Compte Personnel de Formation (CPF)</b>	Il permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle qui sont mobilisables tout au long de sa carrière. Pour connaître vos droits et faire une demande de financement, créez et connectez-vous à votre compte sur <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">www.moncompteformation.gouv.fr</a>	Salarié en CDI - CDD droit public et privé* Demandeur d'emploi	Formations certifiantes ou qualifiantes
<b>Pôle Emploi</b>	La prise en charge partielle ou complète d'une formation pour les demandeurs d'emploi est possible via Pôle Emploi. L'ensemble des démarches se réalise auprès de votre conseiller qui évaluera l'intérêt professionnel de votre projet de formation. Contactez-nous en amont pour évaluer la faisabilité de votre projet et créer votre demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF) sur votre espace Pôle Emploi	Demandeur d'emploi	Toutes formations (inter, certifiante...)
<b>FNE-Formation</b>	Le FNE-formation est une convention passée entre l'État (Direccte) et une entreprise, ou un OPCO qui assure un relais auprès des entreprises. Le but est de mettre en œuvre des formations professionnelles afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux mutations économiques.	Salarié d'entreprise placé en activité partielle, (droit commun ou longue durée), entreprise en difficulté ou en reprise d'activités	Toutes formations (inter, intra, certifiante...)

\* modalités d'utilisation différentes (voir détails sur notre site web)



■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été décernée au titre de la catégorie d'actions suivante : ACTIONS DE FORMATION

En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, l'ensemble de nos formations peuvent être prises en charge par les différents financeurs de la formation.

La procédure de demande de prise en charge de vos formations diffère selon le dispositif. Ces démarches sont détaillées sur notre site web [trajectoires-tourisme.com/financer-sa-formation](http://trajectoires-tourisme.com/financer-sa-formation)

**Notre service Ingénierie financière vous accompagne dans le montage de votre dossier de financement**

[contact@trajectoires-tourisme.com](mailto:contact@trajectoires-tourisme.com)  
04 81 13 28 32 / 07 60 68 02 02